



*En marge* : Bretagne, Septembre 1698. - Enregistrement d'armoiries pour le sieur Charle Olymant en consequence des lettres du mois de juillet de cette année par lesquelles le Roi le confirme dans son ancienne noblesse <sup>1</sup>.

Charles d'Hozier, conseiller du roi, généalogiste de sa maison, garde de l'Armorial général de France et chevalier de la religion et des ordres militaires de Saint Maurice et de Saint Lazare de Savoie,

Après avoir vu les lettres patentes en forme de charte données à Versailles au mois de juillet de l'an 1698, ces lettres signées Louis, contre signées Colber, vu au Conseil Phélypeaux, visa Boucherat, et sellé du grand sceau en cire verte, par lesquelles sa Majesté confirme le sieur Charle Olymant, ecuyer, sieur de K/negues, son conseiller, et bailli civil et criminel en la senechaussée de Carhaix, avec ses enfans mâles et femelles nés, et à naitre, dans les qualites de noble et d'ecuyer, lui permet de porter les memes armoiries qui ont été portées de tous temps par sa famille et qui sont *un écu d'argent à deux fasces de gueules et un chef de sable, cet écu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins de gueules, d'argent et de sable.*

Nous, en execution de la clause qui est contenue dans lesdittes lettres et qui ordonne qu'elles seront blasonnées et enregistrées par nous comme executant l'office de juge d'armes de France suivant la comission expresse qui nous en a été donnée par sa Majesté par arret du Conseil d'Etat rendu le 18<sup>e</sup> de décembre de l'an 1696, nous les avons blasonnées ainsi qu'elles sont exprimées ci-dessus, et telles qu'elles sont peintes et figurées dans lesdittes lettres après les avoir enrégistrés dans notre regitre général des armoiries de ceux qu'il plaît au Roi de confirmer dans leur noblesse et dans la possession de leurs armoiries. Nous en avons donné audit sieur Olymant le présent acte, pour être joint ausdites lettres, et nous l'avons signé de nôtre seing, et sellé du sceau de nos armes, à Paris le dix-neuvieme jour du mois de septembre de l'an mille six sens quatrevingt dix huit.

Signé : d'Hozier, par mond. sieur .... <sup>2</sup>.

1. Transcription d'Amaury de la Pinonnais pour Tudchentil en mars 2013, d'après une photo de Jérôme Caouën.

2. Nom illisible.